



Section Vérification du casier judiciaire et vérification de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables – Membres du personnel de l'exploitant d'autobus	Page 1 de 2
	Date : 20 mars 2024

Énoncé	<p>La sécurité de tous les élèves transportés est primordiale. Afin de minimiser les risques pour les élèves, les conductrices et conducteurs d'autobus, les surveillantes et surveillants et tout autre membre du personnel de l'exploitant susceptible d'être en contact avec un élève doivent faire l'objet d'une vérification du casier judiciaire et d'une vérification de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.</p>
Exigences	<p>L'exploitant d'autobus ne permettra à aucune conductrice ni aucun conducteur ou à aucune surveillante ou aucun surveillant accusé ou condamné pour un délit dont la nature peut être interprétée comme compromettant la sécurité et le bien-être des élèves de conduire un autobus scolaire ou d'agir à titre de surveillante ou surveillant. Ces obligations s'appliquent également aux autres membres du personnel susceptibles d'être en contact régulier avec les élèves ou d'avoir accès aux renseignements personnels des élèves.</p> <p>L'exploitant d'autobus doit conserver les dossiers de vérification du casier judiciaire et de vérification de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables des conductrices et conducteurs, des surveillantes et surveillants et des membres du personnel susceptibles d'avoir accès aux renseignements personnels des élèves. De plus, l'exploitant d'autobus doit demander aux membres du personnel de signer une déclaration annuelle stipulant qu'il n'y a eu aucun changement dans leur dossier depuis que les vérifications initiales ont été effectuées.</p> <p>WESTS a le droit d'examiner le processus de vérification des antécédents de l'exploitant d'autobus ainsi que les</p>



Section Vérification du casier judiciaire et vérification de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables – Membres du personnel de l'exploitant d'autobus	Page 2 de 2
	Date : 20 mars 2024

	documents de vérification du casier judiciaire et de vérification de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables. Si l'examen révèle des renseignements inacceptables, WESTS peut exiger que le membre du personnel ne soit plus en contact avec les élèves et les renseignements personnels des élèves afin de mener une enquête. WESTS a toute latitude pour déterminer, à l'issue de l'enquête, si le membre du personnel peut continuer à conduire ou à agir à titre de surveillant pour le consortium, ou à accéder à des renseignements personnels appartenant aux élèves.
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------